

3<sup>me</sup> Division.

Paris, le 18<sup>e</sup> Decembre 1827

Bureau  
des Beaux Arts.

Réponse à  
lettre d

Le Ministre de l'Intérieur,

A Monsieur Lethiere, Directeur de

l'Académie de France à Rome.

Enregistrement  
à Paris, N.° 288-549  
au départ, N.° 29.

On lui donne connaissance de  
diverses décisions relatives à  
l'Académie de France à Rome.

Je vous informe, Monsieur, des décisions que j'ai  
prises relativement à diverses demandes et propositions  
qui m'ont été faites par le Directeur par intérim de  
l'Académie de France à Rome.

Il appuyoit une demande de M. Gury, Architecte  
pensionnaire, tendante à obtenir le traitement  
pécuniaire.

Cet Artiste n'ayant été admis à l'Académie,  
seulement pour le logement et la nourriture, que  
parcequ'il se trouvoit une place vacante dans la Classe  
des Architectes, il ne m'a pas été possible de lui accorder  
le traitement pécuniaire.

Le Directeur par intérim appuyoit aussi une  
demande de M. Guenepin, Architecte pensionnaire,  
tendante à obtenir les cinq années de pension, au lieu  
des deux ans et demi qui lui sont accordés.

Mon Prédecesseur n'a autorisé cet Artiste à se

rendre à l'Académie que pour y jouir des deux années et demie de pension aux quelles avois renoncé M. Famin, Architecte pensionnaire.

Je n'ai pu acquiescer à la demande de M. Guenepin parcequ'il seroit à craindre qu'il n'y eût à l'Académie, après les deux ans et demi qu'il doit y rester, une augmentation de pensionnaires dans la classe des Architectes. Mais, s'il se trouve à cette époque une place vacante dans cette classe, je consens à ce qu'elle lui soit accordée.

J'ai permis à M. Gasse, Elève compositeur, d'aller continuer ses études à Naples, et j'ai autorisé M. Paris à ne lui faire aucune retenue sur son traitement. Vous voudrez bien continuer de même à l'égard de cet Elève, mais vous ne lui remettrez le montant des retenues qui lui ont été faites précédemment qu'à la cinquième année de sa pension.

Je vous prévient, Monsieur, que votre traitement ne doit courir, ainsi qu'il est d'usage, qu'à partir de l'époque de votre arrivée à Rome. J'ai reconnu son insuffisance, et je me propose de l'augmenter, si toutefois le Crédit qui sera affecté aux dépenses de l'Académie pendant l'an 1808, me permet de faire une augmentation en votre faveur.

Mr. Menageot, ancien Directeur de l'Académie de France à Rome, me propose de faire l'acquisition d'une Collection de Plâtres qui lui appartient, et qui existe à ces Etablissements.

Je vous adresse ci-joint la note de ces Plâtres, et vous prie, Monsieur, de me donner votre avis sur l'utilité dont ils peuvent être à l'Académie, et sur le prix que l'on en pourroit offrir à Mr. Menageot. f.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Metet

133bis



*3. 2. 1.*

*De Monsieur  
Lecteur Directeur de la Revue  
de France  
à Rome*